

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 27 Janvier 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt et un le vingt-sept du Mois de janvier
DEPARTEMENT du CANTAL.			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	22	Présents : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BOREL, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JULLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice THOMAS, Béatrice CHEVALLET, Laurent SAIGNIE, Aurélien TISSIER
Date de la convocation : 20 janvier 2021 Date d'affichage : 20 janvier 2021			Présents par procuration : Danielle ROLLAND à Christian PICHOT-DUCLOS, Vanessa BESSON à Gilles CHABRIER.
Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0			Absent : Roland VIDAL
			Secrétaire de Séance : Flore COUTURE

OBJET : Personnel communal : Création d'un poste d'Ajoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Murat,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 25 Juin 2020 ;

Vu la délibération relative aux ratios d'avancement de grade du 02 Juillet 2020 ;

Monsieur le Maire propose la création du poste suivant :

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_011-DE

FILIERE TECHNIQUE			
GRADE	CATEGORIE	Nombre de poste à créer et quotité horaire	Justification
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	Création d'un poste titulaire à temps complet	Avancement de grade

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la création des postes ci-dessus au 01/09/2021 :

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



(Handwritten signature in blue ink)

Le Maire,

Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en
mairie pendant un mois (application de
l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le
site internet de la commune à l'adresse
Web suivante: www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2021 015-200071702-20210127-DE_2021_011-DE